

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023 A 20H30

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 13 Octobre 2023

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, PELAPRAT, COLOMBA, LI LUN YUK, DELECROIX, HERRERO, DE CASTRO, BOURDAIS, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Mme Nathalie DERVEAUX représentée par M. Jean-Christophe POULET
Mme Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT représentée par Mme Laurianne DANGUILHEN
Mme Florence MARGUET représentée par Mme Fathia GHANI REFOUFI
M. Thierry LAMY représenté par Farid LAZAAR
M. Julien QUENTEL représenté par Vanessa BOURDAIS

Absents non-représentés :

M. Jean-Pierre GAFFEZ
Mme Darine BOUADIS

Séance ouverte à 20h30.

Les membres du Conseil Municipal ont été invités par Monsieur le Maire à observer une minute de silence, en hommage à Dominique Bernard ainsi qu'aux autres victimes blessées dans l'attentat d'Arras.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023 a été approuvé à **27 voix POUR**.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier LECLERCQ est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-19-10-23

Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

CREE un poste d'adjoint supplémentaire portant ainsi à huit le nombre d'adjoints.

N° : 02-19-10-23

Objet : ELECTION DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

POURVOIT aux deux postes d'adjoints vacants, en respectant le principe de la parité de groupe.

DECIDE que le premier adjoint de la liste de candidats occupera le rang de l'adjoint démissionnaire soit le 6^{ème} rang conformément au quatrième alinéa de l'article L. 2122-7-2 du CGCT.

PROCEDE, en application du premier alinéa de l'article L.2122-7-2 du CGCT, à l'élection du **6^{ème} Adjoint au Maire** et du **8^{ème} Adjoint au Maire** au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret.

Il est alors procédé au déroulement de vote.

Après appel de candidature, la liste des candidates est la suivante :

Au rang de 6^{ème} Adjoint au Maire : Madame Laurianne DANGUILHEN

Au rang de 8^{ème} Adjoint au Maire : Madame Vanessa BOURDAIS

Monsieur Didier LECLERCQ a été désigné en qualité de secrétaire de séance à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

Les assesseurs désignés sont :

- Madame Christine SAVVA
- Monsieur Azedine MESSAOUDI.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **27**

Bulletins blancs ou nuls : **4**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **15**

La liste des candidates présentée par Monsieur le Maire a obtenu **23 voix**, Celle-ci, ayant obtenu la majorité absolue, les candidates sont proclamées élues en qualité d'adjoint au Maire et sont immédiatement installées dans cet ordre :

Au rang de 6^{ème} Adjoint au Maire : Madame Laurianne DANGUILHEN

Au rang de 8^{ème} Adjoint au Maire : Madame Vanessa BOURDAIS

N° : 03-19-10-23

Objet : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

NE MODIFIE PAS le montant des indemnités de fonction du Maire ainsi que des adjoints et conseillers titulaires d'une délégation, en maintenant les taux, suivants, fixés par délibération n°05-14-10-21 en date du 14 octobre 2021 :

- Maire : 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les Adjoints : 18.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les Conseillers Municipaux délégués : 2.67% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à l'exception du conseiller municipal délégué aux solidarités et au logement dont le pourcentage est fixé à 8.20 %.

TRANSMET au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.

N° : 04-19-10-23

Objet : CREATION DE DEUX COMMISSIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré à **27 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

CREE les nouvelles commissions communales « santé et handicap » et « commerce, fête et cérémonies ».

DIT que les commissions mentionnées ci-dessous sont constituées pour la durée du mandat municipal,

DÉSIGNE les membres suivants pour ces deux nouvelles commissions communales comme suit :

LES COMMISSIONS COMMUNALES	
Commission communale commerce et fêtes et cérémonies	
o Président : Jean-Christophe POULET	
o Vice-président : Laurianne DANGUILHEN	
o 7 élus de la majorité	Laurianne DANGUILHEN, Azedine MESSAOUDI, Emilie PELAPRAT, Nathalie DERVEAUX, Elisabeth DE CASTRO, Lucie HERRERO, Fathia GHANI REFOUFI
o 1 élu du groupe d'opposition	Bouhary MOUHAMADMANSOUR
Commission communale de la santé et du handicap :	
o Président : Jean-Christophe POULET	
o Vice-président : Vanessa BOURDAIS	
o 7 élus de la majorité	Vanessa BOURDAIS, Azedine MESSAOUDI, Adeline COLOMBA, Jean-Pierre GAFFEZ, Farid LAZAAR, Florence MARGUET, John LI LUN YUK
o 1 élu du groupe d'opposition	Elie DOMERGUE

Objet : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré à 23 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMDANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

PROCEDE aux modifications comme suit :

LES COMMISSIONS COMMUNALES	
CHANGEMENT DU NOM DE LA « COMMISSION COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME » - EN « COMMISSION COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT »	
Remplacement de Thierry LAMY par : M. Thomas DELECROIX	
Remplacement de Aze-dine MESSAOUDI par : Mme Estelle CABARET	
o Président : Jean-Christophe POULET	
o Vice-président : Didier LECLERCQ	
o 8 élus	Didier LECLERCQ, William MOSSE, Lucie HERRERO, Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT, Thomas DELECROIX, Estelle CABARET, Adeline COLOMBA, Catherine BOURRIER
SUPPRESSION DE LA COMMISSION COMMUNALE ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE	
o Président : Jean-Christophe POULET	
o Vice-président : Estelle CABARET	
o 8 élus	Estelle CABARET, Thomas DELECROIX, Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT, Adeline COLOMBA, Emilie PELAPRAT, Lucie HERRERO, Julien QUENTEL, Christine SAVVA
COMMISSION COMMUNALE TRAVAUX, CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, DEMARCHE QUALITE ET INSTALLATION NOUVELLES ACTIVITES ECONOMIQUES	
Remplacement de Thierry LAMY par : Mme Adeline COLOMBA	
o Président : Jean-Christophe POULET	
o Vice-président : William MOSSE	
o 8 élus	William MOSSE, Didier LECLERCQ, Farid LAZAAR, Laurianne DANGUILHEN, Adeline COLOMBA, John LI LUN YUK, Virginie LOUREIRO, Christine SAVVA
COMMISSION COMMUNALE DU PROJET EDUCATIF	
Remplacement de Jean-Pierre GAFFEZ par : Mme Lucie HERRERO	
o Président : Jean-Christophe POULET	
o Vice-président : Fathia GHANI REFOUFI	
o 8 élus	Fathia GHANI REFOUFI, Lucie HERRERO, Laurianne DANGUILHEN, Farid LAZAAR, Florence MARGUET, Loïc VAUCHEL, Julien QUENTEL, Elie DOMERGUE
CHANGEMENT DU NOM DE LA « COMMISSION COMMUNALE CULTURE, JEUNESSE ET FETES ET CEREMONIES » EN « COMMISSION COMMUNALE CULTURE ET JEUNESSE »	
o Président : Jean-Christophe POULET	
o Vice-président : Nathalie DERVEAUX	
o 8 élus	Nathalie DERVEAUX, Aze-dine MESSAOUDI, Elisabeth DE CASTRO, John LI LUN YUK, Laurianne DANGUILHEN, Thomas DELECROIX, Vanessa BOURDAIS, Catherine BOURRIER

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Après en avoir délibéré à 27 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un service d'archivage électronique (ci-annexée), par la CA Val Parisis, pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Corneilles-en-Parisis, Frépillon, La Frette-sur-Seine, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt, Sannois et Taverny ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Objet : CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR LES PRESTATIONS DE SALAGE ET DE DENEIGEMENT SUR LES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme SAVVA)**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de convention relatif au remboursement des prestations de salage et de déneigement sur les voiries d'intérêt communautaire, ci-annexé,

AUTORISE le Maire à signer la convention de remboursement des prestations de salage et de déneigement sur les voiries d'intérêt communautaire avec les communes concernées et tous les documents y afférents.

N° : 08-19-10-23

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION LOCATIVE AVEC LOCARYTHM

Après en avoir délibéré à **26 voix POUR, M. DOMERGUE n'a pas pris part au vote.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de gestion de locative entre la Mairie et Locarythm ci-annexée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

N° : 09-19-10-23

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal, **VOTE** la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES
D-615231-822 : Entretien et réparations voiries	+ 220 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	+ 220 000,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	+ 16 000,00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	+ 5 000,00 €
D-64118-251 : Autres indemnités	+ 8 000,00 €
D-64118-421 : Autres indemnités	+ 8 000,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	+ 10 000,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 2 500,00 €
D-6451-251 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 2 500,00 €
D-6451-421 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 3 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	+ 55 000,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	- 172 667,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	- 172 667,00 €
TOTAL DEPENSES	+ 102 333,00 €

FONCTIONNEMENT	RECETTES
R-7351-01 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	+ 30 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	+ 30 000,00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	+ 22 000,00 €
R-74718-01 : Autres	+ 39 213,00 €
R-7478-64 : Autres organismes	+ 11 120,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	+ 72 333,00 €
TOTAL RECETTES	+ 102 333,00 €

Reste à réaliser

INVESTISSEMENT	DEPENSES
-----------------------	-----------------

D-2031-1011-020 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	+5 294,40 €	0.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	+ 5 294,40 €	0.00 €	
D-21312-213 : Bâtiments scolaires	0,00 €	+ 130 000,00 €	
D-21318-1004-411 : CONSTRUCTION EQUIPEMENT POLYVALENT QUARTIER DES MEUNIERES	0.00 €	- 195 337,40, €	
D-2152-1011-822 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG		- 85 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	- 150 337.40,00 €	
D-238-1011-822 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	0,00 €	+ 85 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	+ 85 000,00 €	
Total DEPENSES	+ 5 294.40 €	- 65 337.40 € €	- 60 043.00 €
INVESTISSEMENT	RECETTES		
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	- 172 667,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	- 172 667,00 €	
R-1321-324 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	+ 16 000,00 €	
R-1341-213 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	+ 36 624,00 €	
R-1348-421 : Autres	0,00 €	+ 60 000,00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	+ 112 624,00 €	
TOTAL RECETTES	0.00 €	- 60 043.00 €	- 60 043.00 €

N° : 10-19-10-23

Objet : ADOPTION NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Après en avoir délibéré à 27 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le passage de la Ville de Bessancourt à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.
- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de Bessancourt
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° : 11-19-10-23

Objet : RAPPORT N°1 2023 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET DES RESEAUX DE CHALEUR

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport de la CLECT établi le 21 Septembre 2023 relatif à l'évaluation des charges transférées 2023 au titre de l'éclairage public, des zones d'activité économique et des réseaux de chaleur et venant fixer le montant des attributions de compensation définitives au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la CA Val Parisis pour l'année 2023.

N° : 12-19-10-23

Objet : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

Après en avoir délibéré à 27 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE** la création d'un poste dans le cadre du Service Civique ;
- AUTORISE** le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de l'Agence de Service Civique qui assure la mise en œuvre du Service Civique et accompagne le volontaire accueilli dans la mission proposée ;
- DONNE** son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de l'agence de service civique ;

S'ENGAGE à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil du volontaire et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes ;

AUTORISE le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget, Chapitre 012.

N° : 13-19-10-23

Objet : SUPPRESSION DU POSTE DE RESPONSABLE DU ACCUEIL/ ETAT CIVIL

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la suppression du poste de Responsable Accueil/ Etat civil.

N° : 14-19-10-23

Objet : SUPPRESSION DU POSTE DE RESPONSABLE DU SECRETARIAT GENERAL ET CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR (RICE) DES AFFAIRES GENERALES ET DES ASSEMBLEES A TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

SUPPRIME le poste de Responsable du Secrétariat Général à temps complet.

CREE le poste de Directeur (rice) des Affaires Générales et des Assemblées à temps complet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat afférent.

FIXE le niveau de rémunération comme indiqué ci-dessus

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget, Chapitre 012.

N° : 15-19-10-23

Objet : CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT D'ETAT-CIVIL

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

CREE deux postes d'agent d'état-civil à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le(s) contrat(s) afférents

FIXE le niveau de rémunération comme indiqué ci-dessus

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget, Chapitre 012.

N° : 16-19-10-23

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

ADOpte, le tableau des effectifs ci-dessous :

CAT.	FILIERES / GRADES	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU AU 01/10/2023				NON POURVU AU 01/10/2023
			TITULAIRE		CONTRACTUEL		
			TC	TNC	TC	TNC	
Emploi fonctionnel							
A	Directeur Général des Services	1					1
Total Emploi fonctionnel		1	0	0	0	0	1
Administrative							
A	Attaché principal	2	2				0
	Attaché	5	1		3		1
B	Rédacteur Principal de 1ère classe	1					1
	Rédacteur	5			4		1
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	7	5				2
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	6	6				0
	Adjoint Administratif Territorial	12	4		4		4
Total Filière Administrative		38	18	0	11	0	9
Technique							
B	Technicien Principal de 1ère classe	2					2
	Technicien Principal de 2ème classe	1	1				0
	Technicien	1					1
C	Agent de Maîtrise Principal	3	3				0
	Agent de Maîtrise	4	3				1
	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	16	10				6
	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	2	1				1
	Adjoint Technique Territorial	43	11		24		7
Total Filière Technique		72	29	0	24	0	18
México - Sociale							
A	Médecin	1					1
	Cadre supérieur de santé classe normale	1	1				0
	Cadre de Santé de 1ère classe	1					1
	Psychologue de classe normale	1				1	0
	Infirmière en soins généraux	1					1
	Educateur de Jeunes Enfants classe exceptionnelle	1	1				0
	Educateur de Jeunes Enfants	1	1				0
	Puericultrice hors classe	1	1				0
B	Auxiliaire de Puériculture classe normale	4	2		2		0
C	Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	10	2		7		1
	Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	3	1				2
Total Filière Médico - Sociale		25	9	0	9	1	6
Culturelle							
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1				0
	Assistant de conservation	1			1		0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1					1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème Classe	2	1			1	0
	Assistant d'enseignement artistique	11				8	3
C	Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe	2					2
	Adjoint Territorial du Patrimoine	2	1		0		1
Total Filière Culturelle		20	3	0	1	9	7
Sportive							
B	Educateur Territorial des A.P.S Principal de 1ère classe	1					1
	Educateur Territorial des A.P.S	4			2		2
Total Filière Sportive		5	0	0	2	0	3
Animation							
B	Animateur	1	1				0
	Animateur principal 2ème classe	1	1				0
C	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	5	4				1
	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1ère classe	1	1				0
	Adjoint Territorial d'Animation	17	5		6		4
Total Filière Animation		25	12	0	6	0	5
Police Municipale							
B	Chef de service de police municipale	1					1
C	Brigadier chef principal	1	1				0
	Gardien-brigadier	1	1				0
Total Filière Police Municipale		3	2	0	0	0	1
Hors filières							
	Collaborateur de cabinet	1			1		0
	Assistantes maternelles	15			2		13
	Apprenti	5			2		3
	Parcours Emploi Compétence	9			4	1	4
Total Hors filières		30	0	0	9	1	20
TOTAL GENERAL		219	73	0	64	11	70
			148				

N° : 17-19-10-23

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RESIDENCE ANNIBAL ET SES ELEPHANTS

Après en avoir délibéré à 27 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire, à signer la convention de partenariat avec la Compagnie Annibal et ses Éléphants ci-annexée et tous documents y afférents.

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RESIDENCE MY CHARLESTOWN

Après en avoir délibéré à 27 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire, à signer la convention de partenariat avec la Compagnie My Charlestown ci-annexée et tous documents y afférents.

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIAT AVEC VAL D'OISE NUMERIQUE

Après en avoir délibéré à 27 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec Val d'Oise Numérique.

Question orale n°1

Rapporteur : Madame Catherine BOURRIER

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Une proposition pour limiter la vitesse de la ville à 30km/heure sur l'ensemble du territoire, a été soumise à la votation des Bessancourtois du 9 septembre au 9 octobre dernier.

Nous saluons cette initiative, qui a pour but, rappelons-le, la sécurité de chacun, la limitation des nuisances sonores et la réduction de notre empreinte carbone.

Cependant, elle a manqué de clarté : les réponses ne conduisaient qu'à l'approbation du 30km/h et l'email d'accusé de réception nous remerciait de notre participation à un sondage (réf 3042)....

Dans ces conditions, quelle est la validité d'une telle votation? Les bessancourtois ont-ils massivement voté ? Et quelles ont été leurs réponses ?

Réponse à la question orale n°1

Rapporteur : Monsieur Farid LAZAAR

Madame la conseillère,

Je vous remercie pour cette question qui permet de préciser un certain nombre de points.

Suite à l'atelier mobilité durable, les élus ont exprimé leur souhait de passer à 30km/h l'ensemble de la ville. Lors de ces temps de travail, par ailleurs très riches, s'est posée néanmoins la question des départementales 191 et 928.

Le groupe mobilité durable a proposé qu'une consultation au-delà de leur membre soit effectuée sur la question des deux départementales.

Nous avons donc procédé à une consultation. 280 bessancourtois y ont participé.

Une majorité, 72% des votants, a opté sur la décision du passage à 30km/h la ville, et à 50 km/h les deux départementales.

La mise en application se fera en 2024 pour deux ans. Nous nous sommes entendus que les décisions prises après les préconisations du groupe de travail seraient évaluées et éventuellement révisables.

Question orale n°2

Rapporteur : Monsieur Elie DOMERGUE

Monsieur Le Maire,

J'ai été mis au courant par Messieurs Rochard et Smith de leur demande de recours gracieux concernant le permis de construire lié à la cession de la maison Keller.

Vous avez récemment envoyé une réponse qui confirme que ce permis n'aurait pas dû être délivré au motif que le projet ne respecte pas les règles liées au stationnement prévu par le Plan Local d'urbanisme que vous avez vous même créé et voté. Au lieu de vous rendre compte et d'admettre que la suppression de tout le stationnement du centre-ville était une grande erreur, vous persistez dans votre écueil et laissez entendre que vous allez signer une convention avec les acquéreurs de ce bâtiment pour mettre à disposition des places de stationnements pour compenser celles qui étaient manquantes.

Dans ce cas, n'aurait-il pas été normal de procéder au retrait de ce permis au motif que ce dernier ne respecte pas les règles de stationnement et de ré-étudier le dépôt d'un nouveau projet plutôt que de persister dans votre erreur et faire risquer à la ville une procédure administrative contre-productive et coûteuse ?

Par ailleurs, les demandeurs du recours vous auraient suggéré de revoir votre projet en laissant la ville propriétaire du bâtiment, de le rénover sur les fonds propres de la Ville et mettre à disposition par le biais d'un bail, le local à ces porteurs de projet. Leur proposition semble légitime et constructive et lève beaucoup d'incertitudes comparé au montage que vous avez retenu. Ne serait-il pas judicieux de passer du temps à analyser leur demande qui va dans le sens de la création de ce restaurant tout en minimisant les conséquences de la session d'un bâtiment privé au sein d'un parc public ?

Réponse à la question orale n°2
Rapporteur : Monsieur Didier LECLERCQ

Je vous remercie Monsieur Domergue pour cette question qui nous permet d'exprimer effectivement un certain désarroi devant l'attitude gratuitement procédurière de la part de messieurs Smith et Rochard qui peut nuire à l'intérêt général. Quelle chance d'avoir la possibilité d'un nouveau restaurant de qualité à Bessancourt ! Sur le plan du droit, réponse a été faite à leur recours. Elle apporte précisément une solution à la question du stationnement.

Stationnement, qui dans son ensemble, fonctionne bien depuis 10 mois. Cette démarche engagée par messieurs Smith et Rochard peut casser le rêve d'une famille bessancourtoise qui travaille d'arrache-pied depuis un an pour ouvrir un lieu de convivialité, une crêperie, dans un parc agrandi et embelli. Avouez, qu'à l'heure où le secteur de la restauration souffre et où l'esprit d'entreprendre demande courage et abnégation, il faudrait plutôt encourager cette initiative. Concernant le bien-fondé d'une vente au privé, quoi de mieux que la motivation des propriétaires à investir dans leur bien afin de le restaurer qualitativement ? Une rénovation très coûteuse avec un ravalement qualitatif exigé par l'ABF, qui ainsi ne pèsera pas sur le budget communal. Et cependant un bien que chacun pourra ensuite admirer comme s'il était public car, comme le disait Victor Hugo, la beauté d'un édifice appartient à tout le monde. Ajoutons que la famille souhaite vivre sur place. Une présence humaine permanente, plutôt bien vu dans un parc public. Alors, pourquoi nuire à ce projet par une procédure administrative longue ? Pourquoi nuire à cette famille courageuse ? Pourquoi ce recours sans gloire ?

Question orale n°3
Rapporteur : Madame Christine SAVVA

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,
Nous souhaitons savoir où en est le projet de terres maraichères à la place de terres agricoles avec installation de maraichers. Ces terres devant à terme fournir des légumes en autres pour les cantines scolaires.

Réponse à la question orale n°3
Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe POULET

Madame la conseillère,

Je vous remercie pour cette question qui permet d'effectuer un point d'étape sur ce projet. Le projet de PAP avance et concerne trois communes, Taverny, Bessancourt et le Plessis Bouchard. Nous avons eu des rencontres avec les agriculteurs. S'ils s'intéressent à la démarche, ces derniers, pour la plupart céréaliers, nous ont indiqué qu'ils n'avaient pas toutes les garanties de retour d'investissement en changeant de cultures. Le rendement de la culture céréalière dans la conjoncture actuelle ne favorise pas non plus l'idée d'une reconversion. Avec la communauté d'agglomération qui coordonne le projet, nous avons rencontré la chambre d'agriculture. Nous avons convenu que la chambre d'agriculture mènerait une étude pour envisager les conditions de la reconversion souhaitée par les villes en travaillant avec les exploitants agricoles présents dans nos communes.

Par ailleurs la ville va classer en ZAP, Zone Agricole Protégé, l'ensemble des terres cultivées de la ville. Cela tend à conforter les agriculteurs de notre volonté de s'inscrire dans un projet durable. Comme vous évoquiez la restauration scolaire, je tenais également à vous préciser que la communauté d'agglomération a pris l'initiative de réaliser en 2024 une étude sur les conditions de mutualisation et de mise en régie de la restauration scolaire avec les communes qui le souhaiteront. Cela permettra de favoriser à grande échelle les circuits courts et l'agriculture biologique. Notre ville se félicite de cette démarche qu'elle appelait de ses vœux.

Séance levée à 22h10.

<p>Jean-Christophe POULET</p>  	<p>Nathalie DERVEAUX</p>
<p>Didier LECLERCQ</p> 	<p>Fathia GHANI REFOUFI</p> 
<p>William MOSSE</p> 	<p>Darine BOUADIS</p>
<p>Farid LAZAAR</p> 	<p>Estelle CABARET</p> 
<p>Jean-Pierre GAFFEZ</p> 	<p>Marie-Christine DUPREZ PANNETRAT</p>
<p>Jean-Paul MASCHERONI</p> 	<p>Virginie LOUREIRO</p>
<p>Loïc VAUCHEL</p> 	<p>Laurianne DANGUILHEN</p> 
<p>Aze-dine MESSAOUDI</p> 	<p>Florence MARGUET</p> 

Emilie PELAPRAT	Lucie HERRERO 
Thierry LAMY	Elisabeth DE CASTRO 
John LI LUN YUK 	Adeline COLOMBA 
Thomas DELECROIX 	Vanessa BOURDAIS 
Julien QUENTEL 	Elie DOMERGUE 
Christine SAVVA 	Bouhary MOUHAMADMANSOUR 
Catherine BOURRIER 	